

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2018

ATTENTION : Le Conseil Général a apporté des modifications aux catégories depuis 2015

1^{ère} catégorie : Maisons avec jardin très visible de la rue

2^{ème} catégorie : Décor floral installé en bordure de la voie publique

3^{ème} catégorie : Fenêtres, Balcons ou terrasses, Pavillons, Appartements, Immeubles collectifs notamment (HLM ou lotissements) avec ou sans jardin impérativement visible de la rue. (Peuvent concourir dans cette catégorie les maisons ne disposant d'aucun terrain visible de la rue, d'aucun balcon terrasse, d'aucun fleurissement sur la voie publique, et dont seuls les fenêtres ou les murs peuvent être fleuris. **Les appartements et pavillons individuels concourent dans cette catégorie**).

4^{ème} catégorie : Hôtels, Restaurants, Cafés et commerces avec ou sans jardin. (Seul le fleurissement des façades et des abords très visibles de la voie publique seront pris en considération).

5^{ème} catégorie : Bâtiments publics ou d'utilité publique (casernes, postes, perceptions, offices de tourisme ...) autres que municipaux

6^{ème} catégorie : Espaces verts privés (à partir de 2000 m² et entrée autorisée du jury dans la propriété)

A retourner **avant le samedi 26 mai 2018 dernier délai** à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville - BP 40 76232 Bois-Guillaume

Ou par mail : secretariat-technique@ville-bois-guillaume.fr

Pour tout renseignement : Carole Lefebvre au 02 35 12 30 50



BULLETIN D'INSCRIPTION 2018



Nom : _____

Prénom (obligatoire) : _____

Adresse complète : _____

Appartement avec balcon : un panneau devra être mis (voir ci-dessous *)

Téléphone : _____ E-mail : _____

ATTENTION : Le Conseil Général a apporté des modifications aux catégories depuis 2015.

Cocher la case :

catégorie 1

catégorie 2

catégorie 3

catégorie 4

catégorie 5

catégorie 6

Désire s'inscrire pour le concours

« BOIS-GUILLAUME VILLE FLEURIE »

*** Les balcons devant être repérables lors du passage du jury, un panneau sera à retirer à l'accueil de l'Hôtel de Ville. Mme Lefebvre vous contactera les modalités. Dans le cas contraire, le jury ne pourra évaluer votre décor floral.**